



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 103396

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé concernant l'augmentation des cotisations pour les médecins. Les médecins exerçant en France viennent de recevoir leur appel à cotiser à l'Ordre des médecins, avec une nouvelle fois des augmentations notables. La cotisation annuelle entière passe à 333 euros en 2017 alors qu'elle était de 214 euros en 2001, soit + 55 % sur 11 ans. Elle comporte, entre autres, l'abonnement obligatoire aux versions papier des bulletins ordinaires, nationaux et départementaux. Cette augmentation est présentée comme le prix à payer de l'indépendance de la profession et des nouveaux services assurés. Cela entraîne simultanément la contestation croissante des professionnels de santé soumis aux ordres et aux appels de cotisations. Il lui demande de bien vouloir étudier le fait de ne plus recevoir la version papier onéreuse des bulletins ordinaires et de déduire ces frais du montant de la cotisation. Il souhaite également obtenir des informations concernant l'exigence de liberté associative exclusive pour l'ensemble des professionnels de santé ne devant plus être obligés d'adhérer à un ordre pour exercer leurs métiers, la fin des pratiques juridictionnelles ordinaires qui occasionnent trop souvent des doubles peines conséquentes dans les conditions d'impartialité douteuse et la nécessité de faire triompher la démocratie en supprimant ces communautarismes professionnels et leurs dérives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103396

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2148

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)